

COMMUNE DE SAINT MAURICE EN GOURGOIS

Séance du 01 juillet 2022

Date de la convocation: 24/06/2022

Membres en exercice :

19

L'an deux mille vingt-deux et le premier juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard BONNET

Présents : 16

Votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Bernard BONNET, Iwan MAYET, Hélène BRUNON, Cédric PATOUILLARD, David PERRIN, Murielle FAURE, Françoise MOLLARET, Thierry GUYON, Anne-Marie MERLE, Elisabeth PELLISSIER, Giovanni GUARNERI, Gilles FOUILLOUX, Stéphanie BARDOTTI, Catherine DIOLOGENT, Hélène GATTE, Sébastien CREPET

Représentés:

Excusés: Frédéric REYMONDON, Frédérique RODRIGUEZ, Jocelyne FAURE

Absents:

Secrétaire de séance: Hélène BRUNON

Objet: Décision modificative n° commune - DE_2022_036

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-6600.00	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	6600.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-6600.00
28041582 (040)	GFP : Bâtiments, installations		6600.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST MAURICE EN GOURGOIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Bernard BONNET

RF Sous-Préfecture de MONTBRISON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/07/2022 042-214202624-20220701-DE_2022_036-DE
Date de l'AR d'annulation: 11/07/2022